



Association AMAP'PLACE  
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg  
85170 Dompierre sur Yon  
mail : [amap-place@laposte.net](mailto:amap-place@laposte.net)

## CONTRAT Pâtes

### Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour les paniers de pâtes

Période octobre 2025/ septembre 2026: 11 distributions - 1 par mois – en principe le dernier vendredi du mois soit :

vendredis : 31/10, 28/11, 19/12/25 et 30/01, 27/02, 27 /03, 24/04, 29/05, 26/06, 31/07, 25/09/25

| Le producteur : Paysan pastier   | L'amapien, l'amapienne                   |
|--|--|
| <p>Sébastien GUILHEMJOUAN – 07 76 69 95 44<br/>Ferme du Loriot – L'Aubonnière - 85310 Rives de l'Yon<br/><i>Installé en 2018, Sébastien élève des vaches maraîchines et des brebis landes de Bretagne. Il a également choisi d'utiliser des variétés anciennes de céréales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorisent la diversité génétique</li> <li>• Moins sensibles aux maladies</li> <li>• Diversité du goût</li> <li>• Texture des pâtes</li> </ul> | <p>Nom/Prénom :<br/>Tél :<br/>Mail :</p> |

#### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage à être présent aux 11 dates distributions définies entre lui et l'AMAP (le vendredi entre 18h et 19 h30).
- s'engage à fournir des pâtes semi-complètes au blé tendre, produites par ses soins issus de céréales AB variétés anciennes
- s'engage à accueillir les Amapiens dans sa ferme, pour une visite annuelle ou pour donner un coup de main.

#### ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage à venir récupérer sa commande de pâtes lors de la permanence sur le lieu de distribution : tiers-lieu de Dompierre-sur-Yon (ou cas exceptionnel : ferme des Petites Vergnes) et en **apportant son contenant** (les pâtes seront livrées en vrac).
- s'engage à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant parti de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

#### Choix des produits et quantité

| PRODUIT (en vrac)   | PRIX pour 0,5kg | Nombre de distri | QUANTITÉ (par tranche de 0,5 kg) : | TOTAL |
|---|-----------------|------------------|------------------------------------|-------|
| Fusili (Torsades)   | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Rigatoni (Penne)  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Nid du Loriot (Tagliatelles)en nid d'oiseau)  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Coquillettes  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| <b>Total Contrat</b>  |                 |                  |                                    |       |
| <b>Règlement en 1 – 2 – 3 – 4 chèques(Rayer les mentions inutiles) : Montant de chaque chèque</b> |                 |                  |                                    |       |

Les chèques sont établis à l'ordre Sébastien Guilhemjouan – Ferme du Loriot et remis à la signature du contrat à l'une des référentes.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter :      OUI      NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre-sur-Yon, le : \_\_\_\_\_

Le producteur  
Sébastien Guilhemjouan

I' « AMAPien » NOM, Prénom et signature  
(Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE  
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg  
85170 Dompierre sur Yon  
mail : [amap-place@laposte.net](mailto:amap-place@laposte.net)

## CONTRAT Pâtes

### Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour les paniers de pâtes

Période octobre 2025/ septembre 2026: 11 distributions - 1 par mois – en principe le dernier vendredi du mois soit :

vendredis : 31/10, 28/11, 19/12/25 et 30/01, 27/02, 27 /03, 24/04, 29/05, 26/06, 31/07, 25/09/25

| Le producteur : Paysan pastier   | L'amapien, l'amapienne                   |
|--|--|
| <p>Sébastien GUILHEMJOUAN – 07 76 69 95 44<br/>Ferme du Loriot – L'Aubonnière - 85310 Rives de l'Yon<br/><i>Installé en 2018, Sébastien élève des vaches maraîchines et des brebis landes de Bretagne. Il a également choisi d'utiliser des variétés anciennes de céréales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorisent la diversité génétique</li> <li>• Moins sensibles aux maladies</li> <li>• Diversité du goût</li> <li>• Texture des pâtes</li> </ul> | <p>Nom/Prénom :<br/>Tél :<br/>Mail :</p> |

#### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage à être présent aux 11 dates distributions définies entre lui et l'AMAP (le vendredi entre 18h et 19 h30).
- s'engage à fournir des pâtes semi-complètes au blé tendre, produites par ses soins issus de céréales AB variétés anciennes
- s'engage à accueillir les Amapiens dans sa ferme, pour une visite annuelle ou pour donner un coup de main.

#### ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

- s'engage à venir récupérer sa commande de pâtes lors de la permanence sur le lieu de distribution : tiers-lieu de Dompierre-sur-Yon (ou cas exceptionnel : ferme des Petites Vergnes) et en **apportant son contenant** (les pâtes seront livrées en vrac).
- s'engage à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant parti de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

#### Choix des produits et quantité

| PRODUIT (en vrac)   | PRIX pour 0,5kg | Nombre de distri | QUANTITÉ (par tranche de 0,5 kg) : | TOTAL |
|---|-----------------|------------------|------------------------------------|-------|
| Fusili (Torsades)   | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Rigatoni (Penne)  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Nid du Loriot (Tagliatelles)en nid d'oiseau)  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| Coquillettes  | 3 €             | X 11             |                                    |       |
| <b>Total Contrat</b>  |                 |                  |                                    |       |
| <b>Règlement en 1 – 2 – 3 – 4 chèques(Rayer les mentions inutiles) : Montant de chaque chèque</b> |                 |                  |                                    |       |

Les chèques sont établis à l'ordre Sébastien Guilhemjouan – Ferme du Loriot et remis à la signature du contrat à l'une des référentes.

+ 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli si vous n'adhérez pas à un autre contrat.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter :      OUI      NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre-sur-Yon, le : \_\_\_\_\_

Le producteur  
Sébastien Guilhemjouan

I' « AMAPien » NOM, Prénom et signature  
(Mention « Lu et Approuvé »)

